



---

**Atelier de suivi sur une approche intégrée des zones frontalières se situant à l'Est de la  
Mauritanie, du Nord du Mali, et du Nord-Ouest du Niger  
Tombouctou, 19 et 20 Avril 2005  
RAPPORT**

## Historique

1. De plus en plus de faits témoignent de l'isolement dont souffrent de nombreuses zones frontalières de la sous-région et de leur déficit en matière de programmes sociaux et économiques prenant en charge les besoins essentiels des populations locales et de l'indigence de l'Etat. Dans le contexte actuel d'un affaiblissement de l'Etat lié aux difficultés budgétaires et à une accélération des mouvements migratoires due aux crises et autres catastrophes naturelles, un certain recul des fonctions régaliennes de l'Etat dans les zones périphériques peut se traduire par un affaiblissement de la cohésion sociale, la marginalisation des zones frontalières et l'émergence de ruptures préjudiciables à la sécurité et la stabilité des Etats concernés.

2. A titre d'exemple, une des conséquences cachées de la crise ivoirienne est l'émergence de tensions inter-communautaires le long des frontières entre communautés d'accueil et nouveaux venus (réfugiés, migrants économiques de retour etc.) Le manque de nourriture, d'eau et de médicaments, accompagné du chômage et du déficit en infrastructures peuvent susciter davantage de frustration et de tension. Les zones frontalières sont très souvent les territoires de prédilection pour les trafics transfrontaliers, notamment les fraudes de toutes sortes, le crime, le banditisme et autres menaces à la sécurité et à la stabilité des Etats. Ces menaces s'accroissent d'autant plus que les frontières sont vastes et difficiles à contrôler. D'autres problèmes prédominants de ces zones frontalières concernent la dégradation de l'environnement, l'émergence d'une culture de l'impunité et la présence grandissante de barrages routiers.

3. Bien que les gouvernements des pays partageant ces frontières soient les principales institutions pouvant prendre en charge les problèmes économiques, politiques, sécuritaires et humanitaires transfrontaliers auxquels ils font face, leurs capacités déjà déficitaires sont souvent trop sollicitées. La plupart des problèmes nécessitant des efforts concertés de part et d'autre des frontières, doivent néanmoins être encadrés par les Etats en collaboration avec les communautés locales, y compris les associations de femmes et les chefs religieux. Les Nations Unies et les autres partenaires de la région pourraient travailler étroitement avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses Etats membres afin d'assister ces efforts et faciliter le développement et la mise en œuvre de stratégies régionales intégrées visant à stabiliser les zones frontalières sujettes aux perturbations socio-économiques des conflits et des catastrophes naturelles qui affectent l'Afrique de l'Ouest.

## Le concept de « Pays frontière »

4. Le processus qui a conduit à l'adoption en Janvier 2005 par les Ministres des Affaires Etrangères des pays membres de la CEDEAO des différents éléments qui structurent le

concept de « pays frontière » a débuté en 2000 sous l'impulsion de l'ancien Président de la République du Mali, Alpha Oumar Konaré. La définition consensuelle retenue lors du séminaire sous régional de Sikasso en Mars 2002 est la suivante : « *le pays-frontière se définit comme un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs Etats limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socio-économiques et culturels.* »

5. **L'objectif général** est de renforcer la politique d'intégration sous-régionale Ouest Africaine par la création de zones d'intégration de proximité. **Les objectifs plus spécifiques** visent i) à la création d'espaces vitaux homogènes de développement et de coopération; ii) la création de conditions visant à une meilleure circulation des personnes et des biens ; iii) la création d'une cellule au niveau de la sous-région et d'un observatoire des « pays-frontière ». Et enfin **les objectifs sectoriels** visent à i) renforcer les échanges socio-économiques et culturels transfrontaliers ; ii) promouvoir l'intercommunalité transfrontalière en vue de la réalisation d'actions communes de développement dans les domaines de la santé, éducation, art, sport et culture, agriculture, élevage, transport, énergie, environnement et industrie etc. ; iii) harmoniser les politiques sectorielles nationales et intensifier les courants d'échanges commerciaux par l'aménagement et l'équipement des marchés frontaliers, la création et le renforcement de filières.

6. Parmi les enjeux stratégiques les plus importants qui ont été recensés on peut notamment citer la nécessité d'impulser des politiques publiques spécifiques aux zones frontalières. Pour la CEDEAO et ses Etats Membres, la nécessité de se doter d'une stratégie spécifique pour les zones frontalières est aujourd'hui un objectif politique, socio-économique et sécuritaire commun. La mise en œuvre de cette stratégie devrait selon ses concepteurs et acteurs politiques s'appuyer sur i) l'identification des zones frontalières éligibles, ii) les secteurs d'intervention, iii) les moyens de financement et enfin iv) le cadre institutionnel. UNOWA, dans le cadre de son mandat de prévention des conflits et de consolidation de la paix a également pressenti dès 2003, l'importance de stimuler la mise en œuvre d'une stratégie de stabilisation et de développement qui soit spécifique aux zones frontalières.

### **Stratégies intégrées en faveur des zones frontalières sensibles en Afrique de l'Ouest<sup>1</sup>**

7. Une initiative conjointe, *Stratégies intégrées pour les zones frontalières sensibles en Afrique de l'Ouest*, dirigée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et le Bureau Régional de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), avec la participation des équipes de pays des Nations Unies et les missions de paix, la CEDEAO, les partenaires au développement et la société civile de la région, a été lancée les 4 et 5 octobre 2004 afin d'aborder les problèmes transfrontaliers dans les zones frontalières de l'Afrique de l'Ouest. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire Général de mars 2004 sur les problèmes transfrontaliers<sup>2</sup> et constitue une réponse à la recommandation de la mission du Conseil de Sécurité effectuée en Afrique de l'Ouest en juin 2004<sup>3</sup> : « que les Nations Unies travaillent sur les stratégies intégrées en coopération avec les gouvernements concernés dans le traitement d'un large éventail de problèmes affectant ces zones, afin d'essayer de prévenir l'extension des conflits. ».

8. La rencontre des 4 et 5 Octobre 2004 a permis de dégager un diagnostic des situations existant dans 4 zones frontalières, i) Guinée/Côte d'Ivoire/Libéria/Sierra Léone (Guinée Forestière) ; ii) Mali/Burkina Faso/Côte d'Ivoire/Ghana ; iii) Mauritanie/Mali/Niger ; iv) Sénégal/Gambie/Guinée Bissau.

<sup>1</sup> Ci-joint l'historique de la réunion des 4 et 5 Octobre 2004

<sup>2</sup> S/2004/200.

<sup>3</sup> Paragraphe 58 du rapport de la mission du Conseil de Sécurité en Afrique de l'Ouest 20-29 juin 2004, S/2004/525.

9. Le premier atelier de suivi portant essentiellement sur une zone frontalière a été organisé à Tombouctou les 19 et 20 Avril 2005. Cet atelier de réflexion visait à développer une approche intégrée des zones frontalières se situant à l'Est de la Mauritanie, au Nord du Mali et à l'Ouest du Niger.

### **Caractéristiques de la zone frontalière du Sahel**

10. Les populations des frontières concernées sont traditionnellement nomades et ne respectent ou ne connaissent pas le tracé des frontières : elles se déplacent de la Mauritanie au Niger en passant par le Mali au gré des contraintes climatiques et des besoins de leur économie. Les zones frontières concernées sont des corridors très étendus, à très faible densité de population, et trop vastes pour être solidement sécurisés.

11. De l'Indépendance à la fin des années 80, un sous-équipement de la zone en infrastructures, une inégale répartition des services sociaux de base et des lacunes dans la gestion administrative des terroirs et de leurs populations a créé les conditions d'une mauvaise gouvernance qui, accentuée par le phénomène de pauvreté et de dépendance, a conduit aux troubles dans les régions sud du Sahara. Il faut également noter que cette période d'instabilité s'est nourrie des conséquences du cycle de sécheresse des années 70 qui a déstabilisé pour longtemps la base de l'économie locale : l'élevage et l'agriculture de décrue.

12. Les populations de la zone frontalière du Sahel s'appuient généralement pour leur survie sur une double allégeance. L'allégeance à l'Etat qui se traduit par peu de dividendes socio-économiques et ce, même dans sa capacité à assurer la sécurité; et une allégeance aux structures et réseaux traditionnels de solidarité et de survie fondée sur la réciprocité des droits d'accès aux ressources naturelles et aux routes commerciales multiséculaires entre les groupes partageant ce vaste territoire. Du fait des migrations traditionnelles qu'ont connu ces zones, du recul de l'Etat et de la fluidité du crime organisé transfrontalier, ces zones frontalières sont devenues le terrain de prédilection pour des acteurs qui de par leurs activités attentent à la sécurité des populations et des Etats.

13. A cause de l'insécurité grandissante facilitée par la circulation illégale des armes, les investissements se font rares et les populations se voient dans l'obligation de s'armer pour protéger le peu de biens et ressources naturelles encore disponibles dans ces zones. Ces dynamiques constituent sans aucun doute une des causes profondes qui sous tendent l'émergence de zones de non droit le long des frontières et servent de plus en plus de refuge à une forme de criminalité structurée en réseau transfrontaliers dont l'objectif est la déstabilisation des Etats afin de profiter au mieux des bénéfices que procurent le désordre.

14. Les mécanismes de solidarité traditionnels et les réseaux sociaux et économiques qui garantissaient autrefois une stabilité relative de ces zones sont aujourd'hui mis à mal par la montée en puissance de véritables chefs de gang qui sont souvent d'anciens chefs de guerre qui rallient à leur cause les populations en reversant directement ou indirectement une partie des profits que génèrent les trafics divers (cigarettes, armes, personnes). De ce fait, ces réseaux comblent l'absence de programmes de développement ou d'activités économiques génératrices de revenus et d'emplois en offrant des perspectives lucratives immédiates. L'expansion de cette économie criminelle est grandement facilitée par certaines lacunes des programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration conduits au Mali et au Niger à la fin de la rébellion touareg ; le recul des chefs religieux traditionnels de tendance modérée qui disposent de peu de moyens pour contrer l'approche prédicatrice des mouvements salafistes intégristes qui accompagnent leur recrutement par des appuis aux services sociaux de base; et la prévalence d'une insécurité résiduelle qui freine considérablement certaines activités porteuses telles que le tourisme.

15. En conclusion, les populations vivant dans les bandes sahéliennes septentrionales, après avoir bénéficié d'avancées majeures à la fin du conflit touareg, se sentent de nouveau marginalisées par rapport aux grandes priorités du développement et s'estiment à tort ou à raison délaissées par les Etats. Les jeunes, sans espoir, sans travail, ont perdu tout repère et constituent un vivier pour les radicalismes de toutes sortes. Une approche cohérente dans cette zone frontalière nécessite une reconnaissance des retards accusés en matière de développement humain et un engagement visible des Etats et de leurs partenaires sur la mise en œuvre d'une politique d'ensemble liant étroitement sécurité, gouvernance et développement pour le bénéfice des populations et communautés vivant le long des frontières.

### **Objectifs de la rencontre**

16. Les succès remportés au Mali montrent que si le renforcement de la sécurité fait partie intégrante de la consolidation de la paix, seul le développement économique et social permettra de bâtir une paix durable et de prévenir les conflits le long des zones frontalière du Nord du Mali, de l'Est de la Mauritanie et de l'Ouest du Niger. Pour cela, il faut que les populations aient accès aux ressources et que des investissements novateurs soient fait non seulement au niveau de la gouvernance, des infrastructures (réseau routier, télécommunication, services socio sanitaires...), mais aussi dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture de subsistance et du tourisme. Les expériences ont démontré que les micro-projets ne répondent pas forcément à la demande sociale s'ils ne sont pas inclus dans de grands projets intégrateurs qui répondent aux problématiques socio-économiques et sous-régionales de ces zones. Une réflexion de fond doit donc être menée pour que les actions sectorielles envisagées renforcent l'émergence de liens entre les grands projets et les activités socio-économiques des communautés de base et ce afin de nourrir les processus de mise en place de collectivités décentralisées autonomes.

17. L'atelier de Tombouctou a passé en revue les différentes problématiques qui sous-tendent le développement humain de ces zones sahéliennes et a proposé des réponses institutionnelles, sectorielles et opérationnelles prenant en compte un triple besoin d'intégration :

- Transfrontalier par le rapprochement d'espaces partageant un minimum de similarités socio-économiques, culturelles et géo-climatiques ;
- Inter- sectoriel par la recherche d'effets induits et de synergies entre les politiques publiques (administration, sécurité, décentralisation...) et les activités socio-économiques ;
- Intra- sectoriel par la mise en œuvre de dynamiques locales qui s'inscrivent dans de vastes projets de sécurité humaine.

18. Les objectifs spécifiques de cette réunion ont été de renforcer la collaboration entre les différents acteurs évoluant le long de ces zones frontalières et de définir les cadres et mécanismes formels pour une coopération transfrontalière adaptée au contexte politique, socio-économique et environnemental.

### **Déroulement de l'atelier**

19. Comme suggéré dans l'ordre du jour, la matinée du 19 Avril a été consacrée à une présentation générale de cette zone, y compris un bref historique de l'expérience du nord du Mali. La séance plénière a été co-présidée par le Représentant Spécial du Secrétaire Général

des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales du Mali. Après avoir replacé l'atelier dans le contexte de l'initiative sur les frontières sensibles débutée en Octobre 2004, le RSSG a souligné la dimension sous régionale et pluridisciplinaire de la prévention des conflits, de la consolidation et du maintien de la paix. Le Ministre, quant à lui, a présenté les efforts déployés par le Mali pour mettre en œuvre sa politique de décentralisation.

20. Le Chef du Département Immigration de la CEDEAO, responsable de l'harmonisation des initiatives portant sur les pays frontière a présenté l'historique, le concept et les activités futures de la CEDEAO suite à l'adoption de la définition lors du Sommet des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Membres de la CEDEAO en Janvier 2005. Le conseiller technique des frontières du Ministère de l'Administration Territoriales et des Collectivités Locales du Mali, ainsi que les gouverneurs de Tahoua (Niger) et de Nema (Mauritanie) ont ensuite présenté des études de cas afin d'illustrer les problèmes sévissant dans ces zones. Pour clore la matinée, l'approche méthodologique de l'atelier a été présentée par le Chef du Bureau Régional de OCHA. Les Présidents ont ensuite conclu en insistant sur la nécessité de développer une approche cohérente en faveur des zones frontalières sensibles qui s'inscrive dans les efforts initiés par les Gouvernements, la CEDEAO, les Nations Unies pour une amélioration des conditions de vie des populations, condition indispensable à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits.

21. Afin que cet atelier puisse parvenir à produire un plan d'action détaillé, il a été proposé que les participants soient divisés en trois groupes de travail et réfléchissent sur des propositions d'actions sectorielles avec pour objectifs stratégiques :

1. l'accroissement de la sécurité des biens et des personnes (groupe A : Sécurité) ;
2. le renforcement de la présence de l'Etat (groupe B : Politiques publiques) ; et
3. la stimulation d'un développement local soutenable (groupe C : Socio-Economique).

22. Une fois le diagnostic de la situation approfondi, et les besoins prioritaires de ces zones identifiés, les participants ont suggéré un certain nombre d'actions spécifiques tout en essayant, dans la mesure du possible, d'identifier les acteurs politiques, techniques et institutionnels. Les travaux des groupes ont été dirigés par un Président de séance élu et assisté par un rapporteur chargé de restituer en plénière les orientations dégagées pendant ces deux journées de concertation (voir ci-après les résultats des travaux, y compris des suggestions de mise en œuvre des recommandations).

23. En conclusion, les Présidents ont renouvelé leur soutien à cette initiative et demandé à ce qu'UNOWA, en collaboration avec les Représentants du PNUD et de la CEDEAO, facilitent la mise en œuvre des recommandations et projets suggérés en accord avec leur mandat respectif. Quelques priorités ont également été soulignées telles que la nécessité de faire de ces zones une priorité politique, de favoriser des rencontres transfrontalières tant au niveau politique, artistique, culturel que sportif, de désenclaver les zones frontalières par des moyens de communication appropriés, et ce tout en impliquant les populations concernées. L'objectif immédiat étant la matérialisation d'une ou de plusieurs recommandations d'ici la fin de l'année.

## Plan d'actions prioritaires et intégrées

### **Intégration sous régionale**

#### ***Besoins prioritaires recensés :***

##### **1. Faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services**

#### ***Recommandations :***

- A. Regrouper les postes de contrôle aux frontières, et appuyer à la fonctionnalité des patrouilles mixtes
- B. Déterminer la zone du droit de poursuite assuré à chaque Etat afin de poursuivre des bandits sur le territoire de ses voisins, et ce dans les limites d'une zone déterminée et créer dans des zones sélectionnées des commissariats et des unités mobiles mixtes
- C. Inclure la Mauritanie dans le travail de mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO portant sur la libre circulation dans le cadre d'accords bilatéraux entre le Mali et la Mauritanie
- D. Identifier les points focaux dans les communautés qui se déplacent de manière à faciliter des prises de décisions inclusives dans l'offre des services de base :

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Inclure A, B et C à l'ordre du jour des rencontres entre autorités (locales et nationales) de part et d'autres des frontières, i.e. entre maires, gouverneurs, préfet etc.	Ministères de l'Administration et des Collectivités Locales/ Intérieur des 3 Etats concernés

- E. Vulgariser les textes de la CEDEAO portant sur la libre circulation des biens, des personnes et des services auprès des forces de sécurité travaillant dans les zones frontalières :

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Soutenir l'organisation d'ateliers de sensibilisation dans les villages frontaliers, et/ou sensibiliser via un consultant local qui se déplacerait pour informer les populations et communautés d'accueil	Club du Sahel, en collaboration avec la CEDEAO

##### **2. Créer des cadres d'échanges transfrontaliers entre les communes et les gouvernorats par des accords de jumelages**

- A. Systématiser les rencontres et échanges entre les populations des zones frontalières :

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Organiser des activités musicales, artistiques, sportives ainsi que des échanges scolaires, culturels autres en vue d'appuyer les dialogues culturels intercommunautaires transfrontaliers	Elus locaux et nationaux

- B. Renforcer les capacités de communication des gouvernorats couvrant les zones frontalières ainsi que les acteurs de la société civile susceptibles de contribuer à la lutte contre la propagation d'idées fondamentalistes, et à promouvoir l'éducation civique :

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Etendre le programme AFRICARE de radios communautaires par la fourniture d'émetteurs ondes moyennes et à grande portée	Partenaires de développement, UE, CEDEAO, IRIN, AFRICARE, USAID
Créer un comité paritaire de programmation qui s'assurerait de la coordination et de la qualité des programmes destinés à la population de la bande sahélienne	IRIN, AFRICARE, USAID et Communautés locales

### **3. Faire des zones frontalières une priorité politique**

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Développer des partenariats de développement municipaux (PDM) pour les zones frontalières	PDM, Club du Sahel, partenaires de développement, CEDEAO
Allouer une partie des fonds PPTE (10-15%) au développement des zones frontalières dans une optique de décentralisation et d'aménagement du territoire	Gouvernements <sup>4</sup>

## **Décentralisation et déconcentration**

### **1. Renforcer la présence de l'Etat dans les zones transfrontalières/ déconcentration des services de l'Etat**

- A. Affecter les agents de l'Etat dans les zones frontalières pour une période limitée de 3 ans :

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Offrir des mesures incitatives : primes d'éloignement, avantages sociaux et/ou fiscaux, points de mobilité (indiciaires) pour les promotions	Gouvernement

- B. Désenclaver les zones transfrontalières par le biais de construction d'infrastructures :

<sup>4</sup> Les fonds PPTE sont des ressources nationales, dont l'utilisation relève de la responsabilité exclusive des Etats. Les seules obligations faites aux Etats, consistent à les utiliser exclusivement pour promouvoir le développement humain. Par conséquent, les partenaires au développement n'étant pas impliqués dans la définition du programme d'utilisation de ces ressources, ils ne peuvent pas être retenus comme acteur à ce niveau.

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une route reliant Néma à Tombouctou avec pour objectif de relier la ville à un port maritime	Partenaires de développement, UE, MATCL, AGETIPE

## **2. Transférer les compétences et les ressources aux collectivités locales**

A. Renforcer les activités de maintien de l'ordre des méharistes ce qui permettrait de réduire les sources de conflits autour de l'usage d'équipements locaux :

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Organiser à Nema, en Mauritanie, un atelier de partage d'expérience sur les unités méharistes. Cette rencontre devrait réunir les représentants des gouvernements, les élus locaux influents et les cadres méharistes, pour i) échanger sur les expériences en cours relatives à cette forme de sécurité de proximité (e.g. Niger) et ii) adopter des termes de références pour les groupes méharistes qui tiennent compte des objectifs de sécurisation des populations tout en mettant à profit leur présence sur le terrain pour offrir certains services sociaux de base, notamment dans le domaine de la santé	UNOWA, en collaboration avec le PNUD les Gouvernements concernés, et la France pour l'organisation de l'atelier ; UNFPA, OMS et UNICEF pour fournir les médicaments, et autres produits de base pouvant être distribués

## **3. Impliquer les acteurs locaux dans le développement et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus**

A. Renforcer la législation régissant la micro- finance et le micro- crédit avec une stratégie de promotion de ces activités pour les femmes et les nomades :

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Alléger les procédures d'obtention des fonds, la formation et l'accompagnement dans la gestion de projets	A déterminer
Développer des produits de micro- finance adaptés aux besoins des éleveurs et populations nomades et à leur mode de vie	Institutions agréées de micro-finances dans les pays

## **Désarmement et réinsertion**

### **1. Formuler un projet visant à limiter la circulation des armes et le trafic d'armes**

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Encourager l'enregistrement systématique de la détention d'armes	Etats, Commission Nationales

**2. Plaider pour la poursuite du financement des programmes de réinsertion au Niger et au Mali**

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Faire du lobby auprès des autorités, monter des projets de réinsertion et prendre contact avec les partenaires intéressés	UNDP/BCPR Niger

**3. Consolider l'initiative américaine (Trans-Sahara Counter Terrorism Initiative) par le développement des compétences et d'activités concomitantes de développement local**

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
UNOWA devrait porter l'importance de cette recommandation à l'attention d'EUCOM lors de la rencontre du 14 Juillet 2005	RSSG pour l'Afrique de l'Ouest

**4. Renforcer les effectifs de sécurité et des moyens logistiques**

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
Sécuriser les stocks d'armes militaires et les équipements publics fournis dans le cadre de l'aide au développement (équipement de forage, équipements scolaires etc...) à travers la création de postes de police et/ou d'initiatives locales qui responsabilisent la population dans la sécurisation des infrastructures communautaires.	UNODC, Gouvernements, CEDEAO
Accroître l'aide bilatérale pour aider les pays concernés à faire face aux menaces internes et externes à la sécurité des populations et des biens	Partenaires de développement

**Développement humain**

**1. Créer des pôles de développement pluridisciplinaires dans les zones frontalières prioritaires**

<b>Comment ?</b>	<b>Qui ?</b>
------------------	--------------

ECO-SITE : Mise en place de centres pastoraux multidisciplinaires (écoles avec cantines, centre de santé, services techniques agricoles et vétérinaires, puits avec eau potable pour les humains et le bétail, fourniture de denrées de première nécessité, moulins à grains)	PAM, FAO, LUCOP (programme GTZ de lutte contre la pauvreté Nord Tahoua - Agadez )
---	---

## 2. Responsabiliser des populations locales en matière de gestion/protection des ressources écologiques

Comment ?	Qui ?
Encourager la pratique des pluies provoquées en cas de déficience pluviométrique	Cilss/INSAH, AGRYMETH
Plaider pour la protection du fleuve Niger i) désensablement par dragage du lit principal et de ses affluents ii) lutte contre la jacinthe d'eau.	FENU, PNUD, PAM, Autorité du Bassin du Fleuve Niger, ALG, Cilss/INSAH, UNESCO.

## 3. Favoriser le tourisme et l'écotourisme

Comment ?	Qui ?
Préserver et valoriser le patrimoine culturel	UNESCO, Gouvernements et élus locaux
Organiser un atelier à Agadez en vue de Promouvoir et synchroniser les festivals tournants et les foires artisanales à partir d'événements ponctuels qui ont déjà lieu (festivals des musiques nomades, défilés de mode...)	Organisation Mondiale du Tourisme, Chambre du Commerce, Gouvernements, tours opérateurs, des agents de sécurité et autorités nationales

## 4. Alléger les tâches ménagères des femmes et introduire des procédés de substitution au bois

Comment ?	Qui ?
Vulgariser les cuisinières solaires dans les zones nord du Mali	Association des femmes ingénieurs du Mali, FEM, UNESCO, PNUD)  puis au Niger avec la FAO et éventuellement l'Association Nigérienne des Scouts de l'Environnement

## 5. Améliorer les infrastructures socio- sanitaires

Comment ?	Qui ?
Vaccination aux périodes appropriées et veille sanitaire du cheptel	Vétérinaires sans frontières, FAO, PAM, élus nationaux et locaux, mandat sanitaire

Renforcer la création d'unités sanitaires mobiles transfrontalières	OMS, UNICEF (motos aussi pour le Nord ?)
---	--

## 6. Promouvoir l'emploi, la formation et les activités génératrices de revenu

Comment ?	Qui ?
Utilisation de la formation « chantiers-écoles » pour les jeunes et les ex-combattants dans la construction d'infrastructures	Gouvernements, AGETIPE, partenaires de développement
Formation des jeunes dans la mise en place et l'animation des programmes de radios.	AFRICARE, USAID
Appuyer les initiatives des jeunes, les former en ateliers de métiers et dans des filières économiques porteuses et les aider à monter des projets concrets (ex, transformation de fruits et d'autres produits pour les industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, etc...).	Union Européenne au Niger (NIGETECH)

## 7. Valorisation du capital bétail et de la productivité du cheptel

Comment ?	Qui ?
Travailler avec l'Autorité Liptako-Gourma, pour la collaboration entre le Mali et le Niger, notamment avec la récente décision de l'ALG de lancer un programme régional de développement de l'élevage. La première étape sera la construction d'un laboratoire vétérinaire régional. Cette structure permettra de mener des recherches en vue d'améliorer les pratiques d'élevage dans la région du Liptako-Gourma	FAO Niger, PAM et ALG
Développer la culture de plantes fourragères locales et les méthodes de conservation appropriés.  Protéger et améliorer les pâturages en réhabilitant et/ou réalisant des investissements tels que les pare-feux et en réintroduisant/protégeant les espèces végétales à forte valeur écologique et bien adaptées aux zones arides (accacias senegal, accacias radiana)	ICRISAT, Gouvernements, FAO

Appuyer la réforme de la législation pour permettre aux éleveurs de nantir le bétail comme capital et accéder ainsi aux crédits	AREN, Gouvernement, Code rural, FAO

## 8. Favoriser les activités génératrices de revenus en impliquant le secteur privé

Comment ?	Qui ?
Accroître la production de la gomme arabique et promouvoir son organisation en filière.	Gouvernements, UNOWA, ICRISAT, USAID, Coca Cola, FAO

## VI. Opérationnalisation

1. Mise en place d'un mécanisme chargé du développement socio-économique et de la sécurité du Nord Sahel, composé des Représentants de la Mauritanie, du Mali, du Niger, de l'Algérie, UNOWA (ainsi que des partenaires techniques et financiers)

2. Le système des Nations Unies, à travers les coordonnateurs résidents et sous les auspices du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, devra initier les processus de consultations requis pour la mise en œuvre des recommandations, la formulation des projets proposés ainsi que le plaidoyer pour la mobilisation des ressources et les mécanismes de coordination et de suivi de la mise en œuvre.

3. Mettre en place un point focal dans les équipes pays des Nations Unies sur les questions transfrontalières.